Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Consulat général de France à Genève

CONSEIL CONSULAIRE
Procès-verbal de la réunion du 2 mai 2016

Le Conseil consulaire auprès du Consulat général de France à Genève s'est réuni le 2 mai 2016 en séance plénière, dans les locaux du consulat, sous la présidence de Mme Odile Soupison, Consule générale.

Etaient présents les Conseillers consulaires suivants, membres de droit :

- Mme. Mauve Serra, Vice-Présidente du Conseil consulaire
- Mme Isabelle Thiry, épouse Berling
- Mme Régine Martin, épouse Mazloum
- M. Philippe Lucet
- M. Jean-Bernard Palthey
- M. Jean-Pierre Capelli
- Mme Margaux Isler

Etaient absents :
- M. Nicolas de Ziegler, excusé, représenté par M. Philippe Lucet
- M. Olivier Corticchiato, excusé, représenté par M. Philippe Lucet

Assistaient également au Conseil consulaire, pour le compte du Consulat général :

- M. Julien Perrier, Consul général adjoint
- M. Ernest Charon, Consul adjoint, Chef de chancellerie
- M. Jean-Marc Robert, Consul adjoint

Mme Odile Soupison ouvre la séance à 17h30. Elle remercie les participants de leur présence et constate que le quorum est atteint. M. Julien Perrier est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil consulaire procède ensuite à l'examen des différents points de l'ordre du jour

1/ Bilan d'activité du poste pour consulaire pour 2015

En complément de la séance du Conseil consulaire du 30 octobre 2015, la Présidente dresse un bilan de l'activité consulaire au cours de l'année écoulée.

La communauté française de la circonscription a continué de croître à un rythme soutenu (+ 4,5 %) pour dépasser le nombre de 145.000 inscrits au Registre à la fin 2015. Le taux de croissance des inscrits sur la liste électorale consulaire (LEC) est encore plus élevé (105.577 électeurs). Le nombre de visiteurs reste important (44.000), mais le système de prise de rendez-vous sur internet permet de canaliser l'affluence de manière efficace.

Un certain ralentissement du nombre de passeports délivrés (> 14.000) est observé, mais il s'agit d'une activité cyclique. Le volume d'activité dans les secteurs de l'état-civil et de la nationalité reste à un niveau très élevé, similaire à celui de l'an dernier.

2/ Préparation des échéances électorales de 2017

La présidente du Conseil consulaire a évoqué le format des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives 2017, en précisant que l'augmentation de la liste électorale consulaire depuis 2012 conduirait à un nombre de bureaux de vote dépassant les 71 mis en place en 2012.En tout état de cause, le Consulat s'attachera à maintenir la même répartition géographique que pour les précédentes élections, autour des 19 centres de vote.

3/ Missions et prérogatives des Conseillers consulaires

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de 5 Conseillers consulaires, afin d'évoquer un courriel adressé à l'ensemble des électeurs inscrits sur la LEC de Genève (ainsi que celle de Zurich), au bas duquel apparaissait le nom de deux Conseillers consulaires et dont l'objet concernait une votation organisée par la Confédération. Ce courriel a suscité des interrogations tant dans la communauté Française qu'au niveau des autorités locales, certains l'ayant perçu comme une ingérence dans la politique intérieure suisse.

Dans ce contexte, la Présidente du Conseil consulaire a souhaité rappeler le cadre juridique tant de la communication des listes électorales que de l'activité des conseillers consulaires. Les conditions de communication des listes électorales sont fixées par l'article 330-4 du Code électoral. Les Conseillers consulaires ne peuvent prendre connaissance des LEC qu'à travers leur statut d'électeur. La loi du 22 juillet 2013, dans son article 3, énumère les différentes missions des Conseillers consulaires. Le décret du 18 février 2014 fixe quant à lui les conditions d'exercice du mandat de Conseiller consulaire et précise, dans son article 28 : « Les conseillers consulaires s'abstiennent de s'immiscer dans la conduite des relations extérieures de la France ou d'exercer leur mandat dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public ou des autorités de l'Etat de résidence une confusion avec l'exercice des prérogatives réservées aux agents diplomatiques et consulaires ».

Mme Soupison, après avoir rappelé ces dispositions, a indiqué qu'il revenait à chaque conseiller consulaire d'être vigilant, afin de s'assurer que les activités que chacun d'entre eux est amené à exercer à titre privé n'interférent pas sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller consulaire. Il s'agit d'éviter, à la fois, que des interventions des conseillers consulaires, à titre privé, ne soient assimilées à une prise de position du Consulat général et ne créent une confusion dans l'esprit des autorités locales.

Des échanges ont ensuite eu lieu sur cette question entre les conseillers consulaires.

4/ Vice-présidence du Conseil consulaire

Le point de la désignation d'un nouveau Vice-président a été inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil, à la demande de 5 Conseillers consulaires. Le mandat de l'actuelle Vice-présidente du Conseil consulaire, Mme Mauve Serra, s'achève en effet le 23 juin 2016. A été présenté pour l'année suivante la candidature de M. Nicolas de Ziegler. Il n'y a pas d'autre candidat. Soumise au vote, la candidature de M. de Ziegler est approuvée à la majorité des conseillers consulaires présents et représentés (8 voix « pour » ; 1 voix « contre »).M. de Ziegler assurera donc la Vice-présidence à compter du 24 juin 2016, pour une durée d'un an.

5/ Points divers

Célébration du 8 mai

La Présidente du Conseil consulaire indique qu'il n'y aura pas cette année de manifestation publique devant le Monument aux morts du Consulat, de manière à éviter les rassemblements de foule, peu souhaitables dans le contexte sécuritaire actuel.

Agenda prévisionnel :

La Présidente propose que la prochaine réunion du Conseil Consulaire se tienne le 29 juin, pour évoquer les perspectives consulaires globales après la réunion de l'ensemble du réseau consulaire prévue en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil consulaire lève sa séance à 19h15.

A Genève, le 2 mai 2016

Odile SOUPISON,
Consule générale,
Présidente du Conseil consulaire